



Service funéraire, cimetière, concessions

Pour toutes informations sur le funéraire, [cliquez sur ce lien](#).

Règlement du cimetière: à [consulter ici](#).

- **Vente de concessions** : Les concessions sont réservées aux habitants de la commune ou aux personnes décédées sur la commune.

Pour toute autre demande adressez un courrier à Mme le Maire.

Prendre rendez-vous auprès de la police municipale et se munir du livret de famille ou pièce d'identité / justificatif de domicile.

Tarifs :

- Concession de 6 m² pour 50 ans = 900 €

- Concession de 4m² pour 50 ans = 600 €

- Case au columbarium pour 30 ans = 250 €

Le paiement se fera auprès de la Perception de Carbonne.

- **Inhumations et exhumations** : Demande à adresser à la mairie

- **Vacations funéraires (25 €)**